



FORMATION CONTINUE 2026

E LEARNING

CHOISIR LA STRUCTURE ADAPTÉE POUR SON CABINET D'AVOCAT

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (durée : 3h30)

Formation proposée par LegalFamily en collaboration avec

Me Eva BIEZUNSKI

Avocate en droit des sociétés

150€

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Choisir entre entrepreneur individuel et société d'exercice en identifiant le bon moment pour créer une structure et en évitant les pièges fiscaux liés à un choix inadapté,
- Comparer les structures d'exercice entre elles en distinguant SELARL, SELAS, SCP, AARPI et SPE selon les objectifs de votre cabinet,
- Maîtriser le régime fiscal et social de l'associé de SEL en appliquant les règles du BOFIP 2024 pour structurer correctement votre rémunération et anticiper le traitement des dividendes,
- Anticiper les étapes clés de création et de transmission pour conduire la constitution d'une structure, gérer le sort du fonds libéral et préparer l'entrée ou la sortie d'associés en toute sécurité.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Module I – L'exercice individuel : régime du BNC et limites

Comprendre le statut d'entrepreneur individuel, son régime fiscal BNC, ses limites en matière de cotisations et de trésorerie, et les conditions dans lesquelles passer à une structure s'impose.

Module II – La SELARL : régime juridique, fiscal et comptable

Analyser la structure majoritairement choisie par les avocats : règles de détention du capital, comptabilité d'engagement, option à l'IS, valorisation des parts et gouvernance.

Module III – La SELARL vs SELAS : comment choisir ?

Comparer les deux formes à travers des critères concrets : nombre d'associés, droits de cession, gouvernance, statut social du dirigeant et adaptabilité aux projets de cabinet.

Module IV – La SCP : société civile professionnelle

Comprendre le fonctionnement de cette forme ancienne (régime IR, comptabilité de caisse, responsabilité illimitée) et identifier dans quel cas unique elle peut encore s'envisager.

Module V – L'AARPI : structure contractuelle pour les avocats

Maîtriser cette structure dédiée aux avocats, son régime contractuel, sa liberté organisationnelle et les montages avancés permettant d'optimiser la rémunération des associés.

Module VI – La SPE : société pluriprofessionnelle d'exercice

Identifier les cas où la SPE permet d'exercer avec d'autres professionnels libéraux, comprendre ses contraintes pratiques et les risques déontologiques à anticiper.

Module VII – Régime fiscal et social de l'associé de SEL

Distinguer rémunération technique et mandat social, appliquer les clarifications du BOFIP 2024 et maîtriser les régimes TNS et assimilé salarié selon la structure choisie.

Module VIII – Le passage à l'IS en pratique

Comprendre le changement de méthode comptable lié au passage à l'IS, analyser les étapes de la rémunération de l'associé et mesurer les conséquences fiscales de ce changement.

Module IX – Le sort du fonds libéral : apport, cession ou commodat

Comparer les trois options pour faire transiter le fonds libéral vers la société : formalisme, fiscalité, avantages et limites de chaque mécanisme.

Module X – Les étapes de création de la structure en pratique

Suivre pas à pas la constitution d'une SELARL réelle : rédaction des statuts, gestion du fonds libéral, immatriculation et coordination avec l'Ordre des avocats.

Module XI – Trois cas pratiques

Appliquer les critères de choix de structure à trois situations concrètes de cabinets (regroupement, transmission, exercice binaire) pour consolider les acquis de la formation.

Moyens pédagogiques :

Formation en distanciel, e-learning.

Formation conçue et dispensée par des experts métier. Elle repose sur une méthode pédagogique combinant vidéos, quiz et supports téléchargeable. Le participant progresse à son rythme pendant la durée d'accès (12 mois).

Modalités d'évaluation de la formation :

La progression est évaluée à chaque module par un quiz interactif. Un score minimum de 70 % est requis pour valider chaque module. L'obtention de l'attestation est conditionnée à une progression globale supérieure à 90 % ainsi qu'à la réussite du test final, permettant de valider l'acquisition des connaissances.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux)

Présence et suivi des apprenants : *La connexion et l'avancée des apprenants seront vérifiées de manière régulière. Après chaque module, un test en ligne (questionnaire ou cas pratique) est réalisé et un score minimum de 70% est demandé pour la validation. En dessous de ce score de 70% les modules concernés doivent être refait pour obtenir l'attestation. Aucune attestation ne sera délivrée sans un parcours entièrement réalisé.*

Conditions générales de vente : *Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

Modalités d'assistance : Me Marion Sourd, co fondatrice de LegalFamily (contact@legalfamily.fr)

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un déroulement optimum de la formation.*

Référénte handicap : Me Marion Sourd, contact@legalfamily.fr